

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

15^{ème} COURSE DE CÔTE VHC

ST JEAN DU GARD COL ST PIERRE

14-15-16 avril 2023

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise les 14,15 et 16 avril 2023 une compétition automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

15^{ème} COURSE DE COTE VHC DE ST JEAN DU GARD COL ST PIERRE

Cette épreuve compte pour le Championnat de France VHC

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile.....(nom)..... en date du(date)..... sous le numéro.....(n°)..... et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro(n)°..... en date du(date).....

Comité d'Organisation

Nom : Association Sportive Automobile d'Alès

Adresse : Pôle Mécaniques Alès Cévennes

Traverse Lori TOSI, Vallon de Fontanes

30520 St Martin de Valgagues, France

Téléphone : +33 4 66 55 65 66

Téléphone : +33 6 96 67 69 04

Email : asa.ales30@yahoo.fr

Site Internet : www.asa-ales.fr

Le Comité d'Organisation



Président	Frédéric ROSSEL	Licence n°3954
Président Délégué	Samuel TEISSIER	Licence n°2010
Vice Président	Eric PERIER	Licence n°145553
Vice Président	Yannick TRIBES	Licence n°187790
Secrétaire	Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
Secrétaires Adjointes	Edwige APARICIO Laurence GRAND	Licence n°316808 Licence n°316809
Trésorier	Michel AGUILLON-ORTIZ	Licence n°5373
Trésorier Adjoint	Nicolas BARONI	Licence n°205725

et M. Vincent BELTOISE ; M. René BRUNET, M. Olivier COULET ; M. Fabien DARDALHON, M. Damien GRAND, Mme Michèle GRIMALDI, Mme Aurélie LABATUT ; M. Jacques MARONCLE, Mme Corinne MASSY, M. Michel MOLINES, M. Brice TINEL ainsi que Mme Léa CLEMENT, Mme Fabienne MOLINES, M. Michel VEZON, ainsi que toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et de l'Ecurie des Camisards.

L'épreuve se déroule sur la Commune de St Jean du Gard, les 14,15 et 16 avril 2023.

Organisateur technique

Nom :

Adresse :

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires SportifsM Hervé BESSON Licence n°151182

Commissaires Sportifs M. Jean François PASCAL Licence n°2806
M. Gérard LEGIOT Licence n°3293

Secrétaire du Collège des Commissaires :

Directeur de Course M. Marc HABOUZIT Licence n°7145

Directeur de Course Délégué Sécurité ASN M. Nicolas BALDIT Licence 134045.....

Directeur de Course Adjoint Délégué VHC M. Jean Claude HECTOR Licence n°1805

Directeur de Course Adjoint Mme Christelle HABOUZIT Licence n°128356

Directeur de Course Adjoint Délégué aux vérifs adm M. Daniel BLANQUIN Licence n°1941

Directeur de Course Adjoint (Parc Haut) M. Patrick RAYER. Licence n°40676

Directeur de Course Adjoint (Inter) M. Alain SZAFARCZYK Licence n°4792

Directeur de Course Adjoint, Parc Départ & convoi M. Jean Christophe LEROY Licence n°5492

Commissaire Technique M. Christian MANGEMATIN Licence n°6507

Commissaire Technique M. Michel MOLINES Licence n°9502

Chargé des relations avec les concurrents M. Joël MARAINE Licence n°2717

Chargé de la mise en place des moyens M. Bruno PONS

Chargé des Commissaires de route Mme Nathalie CHANTAGREL Licence n°9549

Chronométrateur M. Jean Paul DURAND Licence n°27683

Médecin responsable M. Michel ALAIS Licence n°

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement : 16 février 2023

Ouverture des engagements : 16 février 2023

Clôture des engagements le 3 avril 2023 à minuit.

Vérifications administratives le vendredi 14 avril 2023 de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00.
Vérifications techniques le vendredi 14 avril 2023 de 9H45 à 12H15 et de 14H15 à 19H15
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 14 avril 2023 à 19h00. Lieu : Espace Paulhan
Briefing des commissaires le vendredi 14 avril 2023 à 21H30– Espace Paulhan – avenue de la résistance
30 270 St Jean du Gard
Essais chronométrés le samedi 15 avril à 8H00.
Briefing des pilotes : vendredi 14 avril 2023 à 19H30, fera l'objet d'une communication écrite distribuée
lors des vérifications administratives, Espace Paulhan
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 14 avril 2023 à 20H00.
Départ 1^{ère} montée de course le Samedi 15 avril 2023 à la fin des essais.
2^{ème} montée le dimanche 16 avril 2023 à partir de 8H30
3^{ème} montée le dimanche 16 avril 2023 à partir de 12H30

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
pendant le délai de réclamation après l'arrivée au parc fermé à la Buvette de l'Ecurie des Camisards.
Podium et remise des prix le dimanche 16 avril 2023, 15 minutes après l'arrivée du convoi au Camping
du Petit Baigneur

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 14 avril 2023 de 9H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 à l'Espace
Paulhan, Avenue de la Résistance, 30 270 St Jean du Gard
Vérifications techniques le vendredi 14 avril 2023 de 9H45 à 12H15 et de 14H15 à 19H15 à l'Espace
Paulhan, Avenue de la Résistance, 30 270 St Jean du Gard

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Rossel et Fils Peugeot St Jean du Gard
Adresse : 188 Grand Rue, 30 270 ST JEAN DU GARD

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport
technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat
médical.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse postale
suivante :

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

Adresse : ASA Alès - Pôle Mécanique Alès Cévennes, Traverse Lori TOSI, Vallon Fontanes 30 520 St Martin
de Valgalmes

jusqu'au 3 avril 2023 à minuit.

- Les droits d'engagement sont fixés à 440 €, réduits à **220 €**, pour les concurrents acceptant la
publicité optionnelle de l'organisateur.
- Concurrents engagés au **CFM Challenge** : **185 €**, licenciés **Asa Alès** : - **35€ de remise** sur
le tarif correspondant à leur statut.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits
d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 100 toutes compétitions confondues, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "*Conditions d'admission des voitures*").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire voir additif n°1 de l'organisation

Publicité optionnelle, éventuellement communiquée ultérieurement par l'organisateur

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing des pilotes : vendredi 14 avril 2023 à 19H30, fera l'objet d'une communication écrite distribuée lors des vérifications administratives, Espace Paulhan.

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Si CFM VHC : Les N° 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en trois manches et le classement sera établi sur le cumul des deux meilleures montées.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins deux montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement à l'Indice de Performance (éventuellement),
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 16 avril 2023 au camping du petit baigneur *(au plus tard 1h1/2 après l'arrivée de la dernière manche de course VHC).*

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve de support.